



République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Didier

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 5 juin 2026

L'an 2026 et le 5 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, me KHEZZANE Christine, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, M. KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, M. QUIDELLEUR Noa, M. BROSSAIS, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, Mme HUTSEBAUT Sylvie

Excusés avec pouvoir : Mme HASCOET Marie donne son pouvoir à Mme POULAIN Justine, M. SORRE Bertrand donne son pouvoir à Jacques BLANCHET, Mme SABATIER Nathalie donne son pouvoir à M. EON Jonathan

Excusé sans pouvoir :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de la convocation : 01/06/2026

Date d'affichage : 01/06/2026

A été nommé secrétaire : M. KERGOAT Joel

Administration générale : Approbation du conseil municipal en date du 27 mai 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2026.

pour : 19 **, contre :** 0 **, abstention :** 0

SÉNATORIALES : ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. BROSSAIS
- M. BLANCHET
- M. CHARLIER
- M. QUIDELLEUR

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 5 délégué(s) et 3 suppléants.

Composition de la liste :

Délégués :

- Vincent Sinoquet
- Sylvie Hutsebaut
- Clothaire Charlier
- Aurélie Charles
- Grégoire Barbeau

Suppléants :

- Elodie Sinoquet Dardenne
- Jonathan Eon
- Christine Khezzane

c) Élection des délégués et suppléants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Ont obtenu : 19 voix

Le quotient applicable est : $19 / 8 = 2,375$

La liste obtient : $19 / 2,375 = 8$, soit 8 sièges

Ainsi, 8 sièges ont été attribués.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **PROCLAME** les résultats définitifs de 8 sièges
- **COMPOSE** les délégués et suppléants comme énoncés dans la liste déposée

pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0

ENFANCE-JEUNESSE : MINI CAMP 2026 : VALIDATION DU COÛT AUX FAMILLES

Le service Enfance-Jeunesse propose pour l'été 2026, l'organisation d'un mini-camp.

Rappel de la présentation du séjour :

Dates : du 20 au 24 Juillet

Lieu : Camping Les Rives de Vilaine – FEREL (56130)

Durée : 5 jours / 4 nuits

Transport : Minibus (1h44 de trajet) Location à Carlyss Vitré

Vu l'avis de la commission Enfance-Jeunesse en date du 18 mai 2026.

Le Coût total s'élève à 3 762,60 €. Soit un coût moyen par adolescent de 235,16 €.

Coût proposé par les familles en fonction du quotient familial :

- ≤ 500 : 117,58€

- 500-800 : 164,61€

- 800-1200 : 211,64€

- ≥ 1200 : 258,67€

Le programme détaillé des animations et des activités est annexé à la présente délibération.

Il a fait l'objet d'un passage en commission enfance jeunesse le 18 mai 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

- **DE DIMINUER** le tarif du Quotient familial ≥ 1200 à 235,16€
(vote pour 110% : 5 ; abstention : 2 ; vote pour 100% : 12)
- **DE VALIDER** le programme d'activités pédagogiques et d'animations du mini-camp tel qu'annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour : 14 , contre : 0 , abstention : 5 (Noa Quidelleur, Elodie Sinoquet-Dardenne, Nathalie Sabatier, Clothaire Charlier, Yoanna Christy)

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Le rôle du correspondant « défense » est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense. Pour les accompagner et les soutenir dans leur mission, les correspondants « défense » peuvent compter sur les délégués militaires départementaux en relation avec les associations des auditeurs de l'IHEDN (Institut des Hautes Études de Défense Nationale).

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner un conseiller municipal chargé d'assurer la mission de correspondant défense.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** M. Vincent SINOQUET correspondant Défense

pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0

PROPOSITION DE FONCTIONNEMENT POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DE L'ÉCOLE ST-GOULVEN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Proposition de fonctionnement pour la restauration collective de l'école St Goulven pour l'année scolaire 2026-2027 :

Suite à la réunion de la Commission ERAS du 18 mai 2026, ses membres proposent à l'unanimité l'organisation suivante concernant la restauration collective de l'école Saint-Goulven pour l'année scolaire 2026-2027 :

- Organisation à l'identique concernant le personnel municipal mis à disposition.
- Prise en charge directe par l'OGEC de l'entretien général des locaux, ainsi que de l'entretien et de l'achat du gros matériel pour la restauration.
- Refacturation par la commune à l'OGEC des tests biologiques liés à l'hygiène en restauration, des achats de petit matériel et des produits d'entretien courant.

Il est proposé d'établir deux conventions :

- Une par l'OGEC pour la mise à disposition des locaux
- Une par la municipalité pour l'organisation du personnel municipal mis à disposition.

Yoanna Christy, Grégoire Barbeau et Sylvie Hutsebaut n'ont pas pris part au vote étant membres de l'APPEL et ou de l'OGEC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- **D'APPROUVER** la proposition de fonctionnement pour la restauration collective de l'école St Goulven pour l'année scolaire 2026-2027 :
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour : 14 , contre : 2 (Jacques Blanchet, Bertrand Sorre) , abstention : 0

Informations diverses :

Retour sur la rencontre avec Mme Françoise GATEL, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

Inauguration salle des sports de Domagné le 6 juin 2026 à 15h

Commission ERAS : point sur l'accueil de Romane France (dossier MDPH, AESH)

Gazettes : quelques exemplaires manquants

Dates des prochains CM :

- 17 juin à 20h
- 8 juillet à 20h
- 9 septembre à 20h
- 7 octobre à 20h
- 4 novembre à 20h
- 9 décembre à 20h

Prochain conseil : 17 juin

Levée de séance à 19h49

Le Maire, Vincent SINOQUET

